

Doctrines

Législation Communautaire

Banque

- (053257) Troisième pilier, bail-in, TLAC... L'union bancaire à parfaire, (Banque, 01/12/15, n°790, p.24-43)

Bourse et marchés financiers

- (053114) Que faire pour accroître l'attractivité des fonds de capital-risque européen (EuVCA) et des fonds d'entrepreneuriat social européen (EuSEF) ?, RIASSETTO Isabelle (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/11/15, n°11, p.539-541)

Législation Internationale

Banque

- (053254) Le Maroc, futur carrefour financier européen-africain (2/2), RAJI Kawtar, GAUVIN Alain (Banque, 01/12/15, n°790, p.57-60)
- (053250) Les nouvelles exigences de reporting des données risque : un défi majeur pour les établissements bancaires, FORTESA Marie-Hélène, KUBRUSHKO Alexandre (Banque, 01/12/15, n°790, p.79-82)

Procédures collectives

- (053341) Droit OHADA : Modernisation de l'acte uniforme sur les procédures collectives, (Droit et patrimoine, 01/12/15, n°253, p.29-70)

Sociétés et autres groupements

- (053188) Oppressive retention of dividends and minority protection in close corporations : the French approach, SOTIROPOULOU Anastasia (Revue trimestrielle de droit financier, 01/01/15, n°3, p.61-62)

- (053187) Excessive retention of profits and minority protection : comparing german and french law of close corporations, FLEISCHER Holger (Revue trimestrielle de droit financier, 01/11/15, n°3, p.56-60)

Législation Nationale

Banque

- (053303) Garantie des dépôts : nouvelles obligations en matière d'information des déposants, ROUSSILLE Myriam (Banque et droit, 01/11/15, n°164, p.44-46)
- (053302) Secret bancaire : modifications apportées à l'article L. 511-33 du Code monétaire et financier, BOCCARA Martine (Banque et droit, 01/11/15, n°164, p.46)
- (053278) Chronique de droit pénal bancaire (délict de retrait de la provision d'un chèque, escroquerie, exercice illégal de la profession de banquier, saisie et abus de confiance), LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme (Banque et droit, 01/11/15, n°164, p.74-79)

Bourse et marchés financiers

- (053294) Abus de marché ; réforme (Propositions relatives à la répression des infractions financières, Sénat 7 octobre 2015), CHACORNAC Jérôme (Banque et droit, 01/11/15, n°164, p.36-37)
- (053292) Euronext et Alternext, retrait de la cote à la demande de l'émetteur, nouvelles règles, DAIGRE Jean-Jacques (Banque et droit, 01/11/15, n°164, p.29-30)
- (053193) The repression of market abuse under french law : recent developments, PIETRANCOSTA Alain, RONTCHEVSKY Nicolas (Revue trimestrielle de droit financier, 01/11/15, n°3, p.75-78)
- (053124) De la nécessité de border le concert stratégique, FELIX Arnaud (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/11/15, n°11, p.558--567)

Civil

- (053362) Quand modernisation rime avec confusion : l'administration légale selon l'ordonnance du 15 octobre 2015, COMBRET Jacques, BAILLON-WIRTZ Nathalie (J.C.P. N., 11/12/15, n°50, p.41-47)

Concurrence

- (053333) Gérer les risques concurrence dans les opérations de fusion-acquisition : kit de survie pragmatique pour une gestion efficace, GINER ASINS Marta , PFLIEGER Michel (J.C.P. E., 10/12/15, n°50, p.28-36)

Pénal

- (053196) Les évolutions jurisprudentielles en matière de responsabilité pénale des personnes morales, MATSOPOULOU Haritini (Revue des sociétés, 01/12/15, n°12, p.703-706)

Sociétés et autres groupements

- (053286) Respect des règles de gouvernement d'entreprise dans les sociétés "cotées", (B.R.D.A., 30/11/15, n°22, p.23-25)
- (053258) Sociétés civiles : les limites à l'instrumentalisation, PRIEUR Jean, HOUIS Louis (J.C.P. N., 04/12/15, n°49, p.58-64)
- (053236) L'énergie sera positive, la croissance sera verte, la gouvernance d'entreprise sera participative, MALECKI Catherine (Bulletin Joly Sociétés, 01/12/15, n°12, p.616-618)

Institutions bancaires et financières

Législation

- (053359) Instruction n° 2015-I-26 du 7 décembre 2015 modifiant l'instruction n° 2009-04 du 19 juin 2009 relative aux remises complémentaires pour le calcul des contributions dues par les établissements assujettis aux systèmes de garantie des dépôts, des titres et des cautions (Instructions ACPR, 15/12/15)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Banque

- **(053285) Le bitcoin est un (pur) moyen de paiement(contractuel)**

« Des prestations de services, telles que celles en cause au principal, qui consistent en l'échange de devises traditionnelles contre des unités de la devise virtuelle "bitcoin", et inversement, effectuées contre le paiement d'une somme correspondant à la marge constituée par la différence entre, d'une part, le prix auquel l'opérateur concerné achète les devises et, d'autre part, le prix auquel il les vend à ses clients, constituent des opérations exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée ». (CJUE - 22/10/15 : Banque et droit 2015, n°164, p.55 - note de STORRER Pierre)

Commercial

- **(053342) Clauses abusives et délai transitoire de forclusion**

Le nouveau délai d'opposition d'un mois fondé, pour contester une saisie hypothécaire, sur le caractère prétendument abusif de clauses contractuelles introduit par la loi espagnole à la suite d'un arrêt de la Cour de justice pour les saisies ouvertes avant la date d'entrée en vigueur de ladite loi et non clôturée à cette date, n'est pas conforme au droit de l'Union européenne, les modalités choisies par le législateur espagnol pour l'ouverture de ce délai – la publication de la loi au Journal officiel – ne permettant pas de garantir aux consommateurs espagnols la pleine jouissance de ce délai, et donc l'exercice effectif de ce nouveau droit. (CJUE - 29/10/15 : Revue Lamy Droit des affaires 2015, n°110, p.24 - note de SOLTANI Sarra)

Législation Nationale

Assurances

- **(053375) Garantie de représentation des fonds placés sous séquestre auprès de la CARPA : l'assureur face aux effets du dépôt irrégulier**

L'arrêt commenté illustre les obligations de l'assureur en cas de détournements de sommes placées sous séquestre auprès de la CARPA. (Cass.Civ. - 30/09/15 - 14-21111 : Gazette du Palais 2015, n°338-339, p.9 - note de MARRIGUES Jean-Charles)

Banque

- **(053335) Validité de l'encaissement d'un chèque de garantie émis sans date**

Cet arrêt confirme que l'encaissement d'un chèque de garantie ne constitue pas une utilisation frauduleuse du chèque et précise qu'un chèque de garantie émis sans date est valable. (Cass.Com - 22/09/15 - 14-17901 : J.C.P. E. 2015, n°50, p.38 - note de RODRIGUEZ Karine)

- **(053327) Crédit à la consommation : information du consommateur**

L'insuffisance de la fiche d'informations précontractuelles quant au TEG est sanctionnée de la déchéance du droit aux intérêts. Le prêteur qui justifie avoir demandé à l'emprunteur le détail de ses ressources et de ses charges, son dernier avis d'imposition sur le revenu, le justificatif du montant des allocations perçues, les derniers bulletins de salaire, ceux de son conjoint, un justificatif de domicile et avoir consulté le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers a rempli son devoir d'information. (Tribunal d'instance - Beauvais - 16/09/15 : Contrats - concurrence - consommation 2015, n°12, p.27 - note de RAYMOND Guy)

- **(053248) Le régime de la preuve applicable aux procédures disciplinaires devant l'ACPR**

Le Conseil d'État annule une décision de la Commission des sanctions de l'ACPR en matière de droit au compte et précise le régime de la preuve applicable aux procédures disciplinaires devant elle. (Conseil d'Etat - 14/10/15 : Banque 2015, n°790, p.77 - note de KOVAR Jean-Philippe, LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

Bourse et marchés financiers

- **(053284) Gestion individuelle de portefeuille ; politique d'investissement ; limite d'investissement**

Dans un mandat de gestion discrétionnaire, dès lors que le mandant a biffé l'ensemble des mentions faisant référence à une limitation de la part d'actions devant composer le portefeuille, la société de gestion est libre du choix des investissements en instruments financiers. (Cass.Com - 29/09/15 - 14-18379 : Banque et droit 2015, n°164, p.62 - note de RIASSETTO Isabelle)

Garantie

- **(053306) L'intérêt de la société garante, condition de validité de la garantie**

Ayant relevé que la caution donnée par la SCI, propriétaire d'un immeuble dont une partie était donnée en location à une société ayant une activité d'agence de voyages, n'entrait pas dans l'objet social de la SCI et que l'engagement de caution solidaire souscrit à hauteur de 440 000 € au profit d'un créancier avait été signé par le seul gérant, sans vote des associés qui avaient fait observer que celui-ci avait dépassé ses pouvoirs, et retenu souverainement qu'à défaut de proportionnalité entre l'engagement souscrit et l'avantage retiré en donnant un cautionnement, la SCI était conduite à agir contre son intérêt, la cour d'appel en a déduit à bon droit que le cautionnement donné par la SCI devait être annulé. (Cass.Civ. - 15/09/15 - 14-21348 : Gazette du Palais 2015, n°333-335, p.17 - note de DONDERO Bruno)

- **(053242) Nullité de sûretés pour contrariété à l'intérêt social : cantonnement aux seules sociétés à risque illimité**

Il résulte de l'article L. 223-18 du Code de commerce, lequel doit être mis en oeuvre à la lumière de l'article 10 de la directive 2009/101/CE du Parlement européen et du Conseil, du 16 septembre 2009, que, serait-elle établie, la contrariété à l'intérêt social ne constitue pas, par elle-même, une cause de nullité des engagements souscrits par le gérant d'une SARL à l'égard des tiers. (Cass.Com - 12/05/15 - 13-28504 ; 14-11028 : Bulletin Joly Sociétés 2015, n°12, p.650 - note de MORTIER Renaud)

Textes

Législation Communautaire

Assurances

- (053355) Rectificatif à la décision déléguée (UE) 2015/2290 de la Commission du 12 juin 2015 sur l'équivalence provisoire des régimes de solvabilité en vigueur en Australie, aux Bermudes, au Brésil, au Canada, au Mexique et aux États-Unis et applicables aux entreprises d'assurance et de réassurance ayant leur siège social dans ces pays (J.O.U.E. série L n°328 du 12/12/15, p.126)

Banque

- (053382) Règlement d'exécution (UE) 2015/2344 de la Commission du 15 décembre 2015 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne les monnaies pour lesquelles la disponibilité des actifs liquides est limitée, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (J.O.U.E. série L n°330 du 16/12/15, p.26)
- (053376) Décision (UE) 2015/2363 de la Commission du 16 décembre 2015 modifiant l'annexe A de l'accord monétaire entre l'Union européenne et la Principauté de Monaco (J.O.U.E. série L n°331 du 17/12/15, p.37)
- (053374) Décision d'exécution (PESC) 2015/2359 du Conseil du 16 décembre 2015 mettant en oeuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie (J.O.U.E. série L n°331 du 17/12/15, p.26)
- (053373) Règlement d'exécution (UE) 2015/2350 du Conseil du 16 décembre 2015 mettant en oeuvre le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie (J.O.U.E. série L n°331 du 17/12/15, p.1)

- (053354) Règlement d'exécution (UE) 2015/2326 de la Commission du 11 décembre 2015 sur la prorogation des périodes de transition concernant les exigences de fonds propres pour les expositions sur une contrepartie centrale prévues dans les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 575/2013 et (UE) n° 648/2012 (J.O.U.E. série L n°328 du 12/12/15, p.108)
- (053348) Règlement délégué (UE) 2015/2303 de la Commission du 28 juillet 2015 complétant la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les définitions de la concentration de risques et des transactions intragroupe et coordonnant leur surveillance complémentaire (J.O.U.E. série L n°326 du 11/12/15, p.34)

Public

- (053381) Communication de la Commission - Contre-valeurs des seuils des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE et 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil (J.O.U.E. série C n°418 du 16/12/15, p.1)
- (053380) Règlement (UE) 2015/2343 de la Commission du 15 décembre 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1126/2008 portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les normes internationales d'information financière IFRS 5 et IFRS 7 et les normes comptables internationales IAS 19 et IAS 34 (J.O.U.E. série L n°330 du 16/12/15, p.20)
- (053379) Règlement (UE) 2015/2342 de la Commission du 15 décembre 2015 modifiant la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés (J.O.U.E. série L n°330 du 16/12/15, p.18)
- (053378) Règlement (UE) 2015/2341 de la Commission du 15 décembre 2015 modifiant la directive 2004/17/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés (J.O.U.E. série L n°330 du 16/12/15, p.16)
- (053377) Règlement (UE) 2015/2340 de la Commission du 15 décembre 2015 modifiant la directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés (J.O.U.E. série L n°330 du 16/12/15, p.14)

Législation Nationale

Assurances

- (053370) Décret n° 2015-1669 du 14 décembre 2015 relatif aux conditions dans lesquelles le bénéficiaire d'un contrat d'assurance sur la vie peut opter irrévocablement pour la remise de titres, parts ou actions (J.O. n°291 du 16/12/15, p.23131)

Banque

- (053352) Arrêté du 7 décembre 2015 portant application des articles L. 562-2 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (rectificatif) (J.O. n°288 du 12/12/15, p.22939)
- (053351) Arrêté du 11 décembre 2015 relatif à la rémunération des établissements de crédit versée en application de l'article R. 221-64 du code monétaire et financier (J.O. n°289 du 13/12/15, p.23027)
- (053350) Décret n° 2015-1646 du 11 décembre 2015 relatif à la rémunération des réseaux collecteurs du livret A et du livret de développement durable (J.O. n°289 du 13/12/15, p.23027)
- (053347) Arrêté du 7 décembre 2015 portant application des articles L. 562-2 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°287 du 11/12/15, p.22831)

Bourse et marchés financiers

- (053346) Décret n° 2015-1615 du 10 décembre 2015 relatif au label «Transition énergétique et écologique pour le climat» (J.O. n°287 du 11/12/15, p.22822)

Concurrence

- (053371) Décret n° 2015-1671 du 14 décembre 2015 relatif aux seuils de chiffres d'affaires fixés pour l'information préalable de l'Autorité de la concurrence en matière d'accords d'achats groupés (J.O. n°291 du 16/12/15, p.23166)
- (053343) Ordonnance n° 2015-1628 du 10 décembre 2015 relative aux garanties consistant en une prise de position formelle, opposable à l'administration, sur l'application d'une norme à la situation de fait ou au projet du demandeur (J.O. n°287 du 11/12/15, p.22852)

Environnement

- (053344) Décret n° 2015-1614 du 9 décembre 2015 modifiant et simplifiant le régime des installations classées pour la protection de l'environnement et relatif à la prévention des risques (J.O. n°287 du 11/12/15, p.22818)